

# 27ème Rallye des Routes du Nord

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: Lundi 16 janvier 2012 à 12h00 .....
Ouverture des engagements	: Lundi 16 janvier 2012 à 12h00 .....
Clôture des engagements	: Lundi 13 février 2012 à 24h00 .....
Publication de la liste des engagés	: Vendredi 17 février 2011 à 24h00 .....
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	: Samedi 18 février 2012 de 8h00 à 18h00..... : Dimanche 19 février 2012 de 8h00 à 12h00 : Jeudi 23 février 2012 de 8h00 à 18h00 .....
	: Vendredi 24 février 2012 de 8h00 à 18h00..... <b>Office du Tourisme 33, Rue de Lille à Armentières ....</b>
Dates et heures des reconnaissances (suivant conditions article 6.2)	: Samedi 18 février 2012 de 9h00 à 21h00..... : Dimanche 19 février 2012 de 9h00 à 21h00 : Jeudi de 23 février 2012 9h00 à 21h00 .....
	: Vendredi 24 février 2012 de 9h00 à 13h00 .....
Sheckdown	: Vendredi 24 février 2012 de 14h00 à 18h00 .....
Vérifications administratives	: Vendredi 24 février 2012 de 18h00 à 22h00 .....
Vérifications techniques	: Vendredi 24 février 2012 de 18h30 à 22h30 .....
	<b>Ets Dubreu D945, Pavé de la chapelle à Houplines ....</b>
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	: Vendredi 24 février 2012 à 22h30 .....
	<b>PC – Mairie d'Armentières .....</b>
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	: Vendredi 24 février 2012 à 23h00.....
Tableau d'affichage officiel	<b>Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières .....</b>
Heure de mise en parc fermé (facultatif)	: Vendredi 24 février 2012 de 19h00 à 23h00 .....
Heure de mise en place du parc de départ	: Samedi 25 février 2012 de 08h00 à 10h00.....
	<b>Place St Vaast à Armentières .....</b>
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	: Samedi 25 février 2012 à 11h00.....
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape	: Samedi 25 février 2012 à 18h30.....
Publication des résultats partiels 1 <sup>ère</sup> étape	: Samedi 25 février 2012 à 23h00.....
Publication des ordres et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	: Samedi 25 février 2012 à 23h00.....
Tableau d'affichage officiel	<b>Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières .....</b>
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	: Dimanche 26 février 2012 à 07h30.....
Arrivée du Rallye	: Dimanche 26 février 2012 à 17h05.....
Vérifications finales	: Immédiatement après l'arrivée .....
Publication des résultats du rallye	: 30mn après l'arrivée du dernier concurrent .....
Remise des prix	: Sur le podium.....

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 24, 25 et 26 février 2012 en qualité d'organisateur administratif un rallye automobile national à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) intitulé :

### 27ème Rallye des Routes du Nord

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro..... en date du .....

#### Comité d'Organisation

Président	: Jean-Michel FOULON .....
Vice-président	: Serge VANDAELE .....
Trésorier	: Christophe COPPENS.....
Secrétariat - Assistante	: Juliette Boo - Patricia MEESEMAECKER .....
Responsable Presse/Média	: Benjamin DUVAL.....
Responsables Relations avec les Mairies	: Jean-Michel FOULON – Patricia MEESEMAECKER .....
	: Bernard GRENIER (Laventie) .....
Coordination terrain	: Serge VANDAELE .....
Coordination logistique	: Yves BLANPAIN .....
Responsable des officiels	: Anne Catherine VIEHE .....
Responsables des commissaires	: Jean Pierre BERGER .....
Responsable des partenaires	: Thierry DEFFONTAINE .....
Responsables matériel & implantation	: Serge VANDAELE – Juliette BOO.....

#### Secrétariat du Rallye

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation .....
	: 61, Avenue du Peuple Belge 59000 LILLE.....
Téléphone	: 06.88.14.29.32 .....
E-Mail	: <a href="mailto:jmfrno@gmail.com">jmfrno@gmail.com</a> .....
Web	: <a href="http://www.lesroutesdunord.com">www.lesroutesdunord.com</a> .....

#### Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du rallye : elle sera située au **P.C à la mairie d'Armentières.**

Le numéro de téléphone de permanence sera le **03.21.81.56.68** pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident.

Tableau d'affichage officiel : du vendredi 24 février au dimanche 26 février 2012  
**Salle Justice de Paix – Mairie d'Armentières**

#### Organisateur technique

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation .....
	: 61, Avenue du Peuple Belge 59000 LILLE.....
Téléphone	: 06.88.14.97.19 .....
E-Mail	: <a href="mailto:jmfrno@gmail.com">jmfrno@gmail.com</a> .....

### 1.1. OFFICIELS (entre parenthèse le numéro de licence)

Commissaire Sportif Président	Mr MAILLARD Jean Paul (73) .....
Commissaires Sportifs	Mr LEMMENS Georges (46609) .....
	Mr CARON Patrick (67102) .....
	Mr LAURENCEAU Stéphane (146988) .....
	Mr HUBER Jean-Jacques (10866) .....
Secrétaire du Collège	Mme MAILLARD Yannick .....
Directeur de Course	Mr FORGET Etienne (34612) .....
Directeur de Course Adjoint	Mr CITERNE Eugène (10415) .....
Adjoint à la direction de course (PC)	Mme LOOTVOET Maryline (5938) .....
	Mr DAUBIGNE Jannick (6560) .....
	Mr ROGER Jean-Marc (3257) .....
Adjoint à la direction de course (ES)	Mr Patrick JOVE (128187).....
	Mme NARGUET Annick (1585) .....
	Mr PERRIN Patrick (6678) .....
Médecin Chef	Dr DRIS Rachid (135484) .....
Commissaires Techniques	Mr LHEUREUX Alain (Responsable) (4031) .....
	Mr VANACKER Yves (134090) .....
	Mr DESSE Jean Michel (3355) .....
	Mr BAJOREK Jean François (49997).....
	Mr LETIENNE Xavier (118072) .....
	Mr LAUNAY Pascal (170302)
	Mr GUILLEUX Patrick (55340) .....
	Mr LACHERE Michael (58237) .....
Juges de Faits	Mme BERGAMI Jacqueline (6284).....
	Mr POIVEY Michel (12507) .....
	Mr ROUSSELLE Jean François (2589) .....
	Mr SABATIER Patrick (70900) .....
Chargés des relations avec les concurrents	Mr LERBUT Guy (179771).....
	Mr PERRIER Jean Christophe (4884).....
	Mr VANDENDRIESCHE .....
	Mr LOLLIA Max .....
Chargés des relations avec la presse	Mr COLIN Georges (26640)– Mr DUVAL Benjamin .....
Informatique - Classements	Mme DOLIQUE Roselyne(CRSA Nord Picardie) .....
Liaisons radios et Informatiques	Mr SOLECKI Didier (CRSA Nord Picardie) .....
Speaker	Mr HONVAULT Dominique.....

**A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.**

### 1.2. ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2012 (1<sup>ère</sup> Division - Coef 5).
- Les Championnats du Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie.
- Les Challenges de l'ASACNF
- Westhoek Challenge
- Routes du Nord / Epemay Synergie
- Trophée Pirelli
- Challenge Retro Cup

### 1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **vendredi 24 février 2012** au :

**Garage DUBREU (Renault Trucks) Pavé de la Chapelle (D945) 59116 Houplines**

**Les vérifications administratives auront lieu de 18h00 à 22h00.**

**Les vérifications techniques auront lieu de 18h30 à 22h30.**

Si un concurrent ne reçoit pas sa convocation avant le jeudi qui précède l'épreuve, il lui appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître son horaire de convocation.

A l'issue des vérifications un parc gardienné facultatif sera à la disposition des concurrents.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à la même adresse le dimanche 26 février 2012 dès l'arrivée du rallye. Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC maximum.

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 27ème Rallye des Routes du Nord doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits, avant le **lundi 13 février 2012** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée.
- ✓ Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10. Le nombre des engagés au 27ème Rallye des Routes du Nord est fixé à **130** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 9ème Rallye des Routes du Nord VHC (**20** voitures), du 2<sup>e</sup> Rallye des Routes du Nord Classic (**10** voitures) et du 2<sup>e</sup> Rallye des Routes du Nord VHRS (**20** voitures) ne seraient pas atteints, les nombres des engagés au 27ème Rallye des Routes du Nord sera augmenté sans toutefois que le total des 4 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée. En outre, si plus de 130 demandes d'engagement sont reçues, le Comité d'Organisation attribuera au minimum **50** engagements aux concurrents dont le 1<sup>er</sup> conducteur est licencié à l'ASACNF.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : **650,00 €**
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : **1300,00 €**

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Association RRNO

(nb : pour les concurrents étrangers, virement bancaire ou chèque de 670€ /1320€ incluant les frais bancaires)

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Chèque uniquement en Euros). Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le lundi 13 février minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit, uniquement par lettre recommandée.

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (véhicule tricolore).

### 3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 27ème Rallye des Routes du Nord partira à 11h.00 du podium d'Armentières

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Voir La Réglementation Générale des Rallye 2012.

### 4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.3.2.1

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Laventie (l'emplacement précis sera défini dans le carnet d'itinéraire).

**Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et un véhicule léger)** sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant obligatoirement collé sur la carrosserie.

La surface par concurrent sera de 80 m<sup>2</sup> pour une voiture, ou de 140 m<sup>2</sup> pour deux voitures.

Pour tout véhicule complémentaire dans le parc d'assistance, il sera délivré une plaque numérotée moyennant 100 €.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)

Il y aura un seul parc d'assistance à Laventie dont la distance maximum à parcourir entre 2 parcs d'assistance sera de 80 km environ, avec au maximum 28 km en Epreuve Spéciale (E.S).

**Le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans les parcs d'assistance.**

En dehors de ce parc, toute intervention ne pourra être effectuée que par l'équipage, avec les moyens de bord, sans aide ni apport extérieur. Les véhicules suiveurs sont strictement interdits de même que le stationnement de véhicules d'assistance ou d'accompagnement le long du parcours.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance et **devra laisser un emplacement propre sans aucun débris et en particulier devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui.** Toute assistance ne respectant pas les directives données par les officiels et prévues dans la réglementation sera sanctionnée par une amende de 1000€ sans préjuger d'autres sanctions qui pourraient être infligées par les commissaires sportifs et par la fédération, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye.

**La vitesse des véhicules et des voitures dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.**

#### 4.3.2.3.

Dans le Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

**Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser l'emplacement propre.**

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

**La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support est strictement interdite, sauf accord avec l'organisation. Des poursuites judiciaires pourraient être engagées en cas de non respect de cette règle.**

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. DESCRIPTION

Le 27ème Rallye des Routes du Nord représente un parcours de 415,650 km.  
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.  
Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,900 km. (100% Asphalte).

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>o</sup> étape : Samedi 25 février 2012

ES 1 – 4	BOESCHEPE	12,65 km	X 2 soit	25,30 km
ES 2 – 5	GODEWAERSVELDE	7,200 km	X 2 soit	14,40 km
ES 3 – 6	EECKE	6,900 km	X 2 soit	13,80 km

#### 2<sup>o</sup> étape : Dimanche 26 février 2012

ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NUD	8,250 km	X 3 soit	24,75 km
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	10,33 km	X 3 soit	30,99 km
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPE	7,220 km	X 3 soit	21,66 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.**

**Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.**

Les reconnaissances sont autorisées aux dates et horaires suivants

ES 1 – 4	BOESCHEPE	Samedi 18 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Dimanche 19 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Judi 23 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>
ES 2 – 5	GODEWAERSELDE	Samedi 18 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Dimanche 19 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Judi 23 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>
ES 3 – 6	EECKE	Samedi 18 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Dimanche 19 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Judi 23 février 2012	De 09h00 à 15h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>
ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NUD	Samedi 18 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Dimanche 19 février 2012	De 9h00 à 15h00
		Judi 23 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	Samedi 18 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Dimanche 19 février 2012	De 9h00 à 15h00
		Judi 23 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPE	Samedi 18 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Dimanche 19 février 2012	De 9h00 à 15h00
		Judi 23 février 2012	De 15h00 à 21h00
		Vendredi 24 février 2012	De 09h00 à <b>13h00</b>

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 24 février, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.**

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

#### 6.2.2. VOITURES

Le port de l'autocollant, avec la mention « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

#### 6.2.6. EQUIPAGES

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes avec le nom au dos.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye (amende conservée par l'organisateur) et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1ère infraction : selon gravité 1 minute ou 3 minutes ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement du rallye.
- 2ème infraction : interdiction de prendre le départ et demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement du rallye.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (**Place Saint Vaast à Armentières**) dans les conditions suivantes :

- les voitures seront convoquées en Parc le samedi 25 février 2012 de 8h00 à 10h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 10h00,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute.

### 7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

#### 7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble obligatoire
- Chef de poste : chasuble avec indication de la fonction.

### 7.5. EPREUVE SPECIALE

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

### 7.5.20 SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 24 février, de 14h00 à 18h00 uniquement aux équipages engagés sur le rallye.

Pour y participer, les concurrents devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 85 € par voiture.

Le parcours de 3 kms (environ) est le reflet parfait des spéciales du week-end.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

« la présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ».

L'emplacement en sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement. Tout essai privé sur les routes du département du Nord et du Pas-de-Calais est strictement interdit, même avec les autorisations des maires.

7.5.3 Les dépanneuses, présentes au départ des Epreuves Spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

### 7.7. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

**03.21.81.56.68**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

## ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Voir La Réglementation Générale des Rallye 2012.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GÉNÉRAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FÉMININ

## ARTICLE 10. PRIX

### Prix en espèces :

Classement général

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
	600 €	300 €	150 €	90 €

Classement par classe

	600 €	300 €	150 €	90 €
Plus de 10 partants	600 €	300 €	150 €	90 €
De 6 à 10 partants	480 €	240 €	120 €	
De 4 à 5 partants	240 €	120 €		
De 1 à 3 partants	120 €			

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €			
--------------------	-------	--	--	--

Les prix en espèces seront expédiés par courrier après le rallye.

**Coupes** : la remise des coupes **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

**Récompenses aux Commissaires de Route** : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

# 9ème Rallye des Routes du Nord VHC

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Le 9ème Rallye des Routes du Nord VHC est organisé en doublure du 27ème Rallye des Routes du Nord. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 24, 25 et 26 février 2012 en qualité d'organisateur administratif un rallye automobile national à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye des Routes du Nord intitulé :

#### 9ème Rallye des Routes du Nord VHC

##### 1.1. OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable : Bernard POTTIER .....

Chargés des relations avec les concurrents : Georges VANDENDRIESSCHE (B) .....

##### 1.2. ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2012 (Coef 1).
- Le Challenge VHC en Nord
- Le Challenge Catherine Delmotte.
- Le Route du Nord Westhoek Challenge / Igol

### ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

##### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 9ème Rallye des Routes du Nord VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 13 février 2012** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie de la première page du Passeport Technique Historique (PTH).
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée.
- ✓ Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10. Le nombre des engagés au 9ème Rallye des Routes du Nord VHC est fixé à **20** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 27<sup>e</sup> Rallye des Routes du Nord (**130** voitures), du 2<sup>e</sup> Rallye des Routes du Nord Classic (**10** voitures) et du 2<sup>e</sup> Rallye des Routes du Nord VHRS (**20** voitures) ne seraient pas atteint, les nombres des engagés au 9ème Rallye des Routes du Nord VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 4 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : 490,00€
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : 980,00€

##### 3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 9ème Rallye des Routes du Nord VHC partira 5 mn après la dernière voiture du 27ème Rallye des Routes du Nord moderne.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S-

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

**7.3.16.** Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de dix heures.

- Pénalité de cinq minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs du rallye pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision étant susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

(Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC)

Il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues.

- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues.

- un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

- un classement à l'indice de performance.

## ARTICLE 10. PRIX

**Prix en espèces** : Non applicable.

**Coupes** : La remise des coupes aux concurrents classés **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de leur arrivée.